

## **Protection des mineurs : Le Parquet et la Ville de Paris mettent en œuvre un protocole inédit**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et François Molins, Procureur de la République, ont signé lundi midi un protocole d'accord inédit. Il renforce la communication entre la Ville et le Parquet de Paris, dans le traitement des infractions sexuelles et des violences commises sur des mineurs par des agents de la Ville.**

Anne Hidalgo a annoncé mi-septembre un plan d'action transversal de lutte contre les infractions sexuelles sur mineurs. Il fait de Paris une ville exemplaire dans ce domaine, en renforçant les contrôles au recrutement et la formation des agents à la détection de tels actes. Ce plan vise aussi à améliorer le partage d'informations avec la Justice dans le but d'assurer une protection immédiate du mineur. A cette fin, la Ville et le Parquet de Paris viennent de signer un protocole d'accord inédit en France.

« Les infractions sexuelles contre les mineurs ont longtemps été un sujet tabou, alors qu'elles nécessitent de réagir rapidement et d'informer précisément les familles. Ce protocole que nous mettons en place aujourd'hui se fonde sur le décloisonnement institutionnel. Il va permettre une meilleure circulation de l'information entre nos deux institutions, et donc une réaction plus rapide et adaptée », a salué lundi midi Anne Hidalgo.

« Dès qu'un agent de la collectivité fera l'objet de poursuites pénales, le Parquet transmettra immédiatement et de façon sécurisée l'information à la Ville. La confidentialité et la présomption d'innocence continueront d'être parfaitement respectées, tout en permettant à la Ville de prendre de son côté les mesures qui s'imposent », a détaillé François Molins, procureur de la République.

« Notre réaction sera proportionnelle aux faits reprochés : suspension à titre conservatoire le temps que les faits soient précisément établis, déclenchement d'une enquête administrative, etc. Nous protégerons d'autant mieux les enfants, tout en respectant l'agent concerné », a détaillé Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire en charge des ressources humaines en marge de la signature du protocole.

Ce protocole s'accompagnera de la désignation au sein de la Ville d'un référent « Parquet » et d'un référent « Brigade de protection des mineurs », qui renforceront et fluidifieront les relations avec la Justice et la Police. « Nos institutions ont un devoir de transparence. En rendant compte de ce qu'elles font et des décisions qu'elles sont amenées à prendre, elles ne sont que mieux comprise par les citoyens », a insisté François Molins.